

Transfert des pensions des salariés

dont certaines étaient en anglais, ont été imprimées sur des annuaires du gouvernement dans d'autres régions du pays. Étant donné que les cartes historiques ont toutes été publiées originellement en français ou en anglais, aucune n'était disponible dans les deux langues officielles.

LES FRAIS DE VOYAGE DES MINISTRES

Question n° 4664—**M. Munro (Esquimalt-Saanich)**:

Combien tous les ministres, à l'exception de celui de l'Agriculture, ont-ils dépensé en voyages, au cours de l'année financière 1981-1982?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Voir les Comptes publics du Canada, 1981-1982, Volume II, section 38.40.

[Traduction]

Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[Français]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[Traduction]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient reportés.

[Français]

Mme le Président: Tous les avis de motions sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

• (1510)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—
MOTIONS

[Français]

Des voix: D'accord.

* * *

LES PENSIONS DES SALARIÉS

L'OPPORTUNITÉ D'ÉTABLIR AVEC LES PROVINCES UN SYSTÈME
DE TRANSFERT

Mme le Président: Tous les articles qui précèdent le numéro 56 sous la rubrique Avis de motions émanant des députés sont-ils réservés du consentement unanime?

M. Marcel Roy (Laval) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'établir, en association avec les provinces, un système selon lequel les pensions de tous les salariés du Canada qui contribuent à un régime de pensions seraient transférables d'un employeur à un autre sans aucune perte des droits acquis de recevoir des prestations.

—Madame le Président, c'est avec une grande satisfaction et beaucoup de fierté que je prends la parole aujourd'hui sur l'avis de motion que vous venez de lire à la Chambre. Il avait été déposé le 10 décembre 1980. J'ai l'intention d'expliquer un peu tout le processus que j'ai dû suivre pour en arriver aujourd'hui à soumettre cela aux députés. C'est avec d'autant plus de fierté, madame le Président, que je parle au nom de plus de 60 p. 100 de la main-d'œuvre canadienne qui n'ont pas les mêmes bénéfices que l'autre secteur, savoir le secteur public en ce qui se rapporte à ces régimes de retraite et particulièrement à la protection du conjoint.

Alors, c'est dans cette optique que j'ai proposé cette motion, à la suite de plusieurs demandes faites à mon bureau de la part de travailleurs qui étaient à l'emploi de la petite et moyenne entreprises, mais qui à cause de la mobilité de la main-d'œuvre et de diverses circonstances se retrouvaient à l'âge de 45, 44 ou 42 ans sans aucune pension parce qu'ils avaient changé d'emploi. Alors j'ai promis lors des dernières élections, et je me suis engagé par l'intermédiaire du bulletin parlementaire adressé aux électeurs et aux électrices de la circonscription de Laval à sensibiliser le gouvernement relativement à cette situation. On estime à 60 p. 100 le nombre des travailleurs victimes de cette situation parce qu'ils travaillaient dans le secteur privé au lieu du secteur public. J'ai donc proposé cet avis de motion. Plusieurs discussions ont eu lieu au caucus libéral, au caucus des députés du Québec, de l'Ontario, et de toutes les provinces. De plus, il ne faut pas oublier que le gouvernement libéral a été le grand architecte de la qualité de vie et de l'élaboration des régimes de pensions au Canada.

Et à titre de député du parti libéral, j'avais la quasi-assurance que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) ainsi que le gouvernement manifesterait une volonté ferme de considérer la situation dans laquelle se trouvent les régimes de pensions au Canada dans leur ensemble, et le but de cette motion aujourd'hui, c'est que j'aimerais, particulièrement pour le travailleur du secteur privé, que le transfert de son régime de pensions suive l'employé jusqu'à la retraite.

Étant donné la mobilité des travailleurs, un des aspects des régimes de retraite qui doit être envisagé, c'est celui de la portabilité, afin que les travailleurs puissent profiter d'une honnête aisance lorsqu'ils se retireront de la vie active; en un mot donner aux Canadiens du secteur privé une chance raisonnable d'éviter un bouleversement grave de leur niveau de vie au moment de la retraite.

Le but de mon intervention est de demander au ministre de déférer cette motion au comité spécial de la Chambre des communes qui réviserait la situation des pensions au Canada, et c'est être le porte-parole de ces travailleurs, hommes et femmes, au sein du secteur privé qui ne sont pas protégés de la même façon que le sont les employés du secteur public, qu'ils soient au niveau municipal, provincial ou fédéral. Que le régime de pensions de ces personnes, de ce secteur public, soit portable. C'est donc dire qu'il ne s'ensuit aucune perte eu égard au changement d'emploi, alors que le régime des pensions privées, financé par l'employeur, ne représente que 14 p. 100 des montants totaux destinés aux personnes de 65 ans ou plus, soit \$1 sur \$7, tandis que 60 p. 100 proviennent des ressources gouvernementales, soit \$3 sur \$5. Je dois dire qu'à l'heure actuelle le problème le plus pressant dans le domaine social, c'est le système de la réforme des pensions. La raison